

Initiatives parlementaires

Le président peut:

2) écarter toute question contraire aux usages de la Chambre et traiter de même les irrégularités constatées dans les motions et les amendements.

Je lis plus loin:

3) Il peut apporter des changements à une motion ou prier son auteur de la corriger.

Je me demande donc si vous ne pourriez pas déterminer maintenant si la motion est recevable ou non afin que nous puissions continuer le débat. Si elle est recevable, que l'on poursuive donc le débat.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Je remercie les députés qui ont pris la parole. Comme je ne suis pas un expert en procédure, j'ai toujours eu comme politique, dans le doute, de donner le bénéfice du doute au débat. Nous sommes dans un Parlement, donc de donner le bénéfice du doute aux échanges. Et je prends en délibéré le recours au Règlement qui a été fait par l'honorable député de York-Sud-Weston. Et, durant ma réflexion, je préfère laisser, dans la grande tradition parlementaire, le débat se dérouler quitte à revenir, s'il y a lieu, sur l'opportunité de prolonger le débat. Je reconnais donc l'honorable député de Nickel Belt.

[Traduction]

M. Rodriguez: Maintenant que les préliminaires sont terminés, nous pouvons entrer dans le fond du débat.

Monsieur le Président, que signifie un conflit d'intérêts pour un simple député? Que signifie un conflit d'intérêts pour le titulaire d'une charge publique? Il me semble que nous devrions commencer par la définition d'un conflit d'intérêts. Pour le bénéfice de nos auditeurs, définissons ce que nous entendons par conflit d'intérêts.

Je voudrais déclarer clairement que si, dans l'exercice d'une charge ou d'une responsabilité publique, un parlementaire défend d'une façon potentielle, apparente ou réelle ses propres intérêts et les avantages financiers de sa famille immédiate, il se trouve en conflit d'intérêts selon une définition qui embrasse toutes ces notions de potentiel, d'apparent et de réel.

Je vois cela comme un spectre. À un bout de ce spectre, nous avons la description que je viens de donner sur l'aspect éthique du problème. Par ailleurs, selon moi, il y a des actes prémédités et délibérés. Ils sont punis par le Code criminel. Je n'ai pas l'intention de discuter de cette catégorie, mais plutôt de la première qui est d'une nature plus morale.

Ma motion porte, comme je l'ai dit, sur la première catégorie. Aussi je commencerai par poser la question suivante: Pourquoi nous faut-il un projet de loi sur les conflits d'intérêts? Pourquoi faut-il légiférer en la matière?

Je voudrais proposer trois raisons principales. Les députés peuvent en imaginer d'autres, mais j'en vois trois précises et déterminées.

L'une d'elle est, je pense, que le rôle des députés et des hauts fonctionnaires a changé. Il règne un climat différent. En fait, ils ont beaucoup plus d'influence qu'il y a, disons, 20 ou 25 ans, quand je suis arrivé à la Chambre pour la première fois en 1972. Nous revalorisons constamment le rôle du simple député. En fait, les parlementaires exigent que les députés aient plus d'influence dans tout le processus d'élaboration des lois et de prise de décision à la Chambre des communes.

Pensons seulement combien a évolué le rôle du conjoint d'un député. Il y a eu une époque où le député était invariablement un homme et son épouse n'avait pas de biens propres. Ses biens à elle étaient aussi les siens, et cette épouse invariablement, 99 p. 100 du temps, restait à la maison.

Tout cela a changé maintenant, Dieu merci. Nous voyons que les femmes ont pris leur place à la Chambre des communes. Elles ont leurs propres entreprises. Elles ont leur profession, aussi le climat dans lequel les députés et les hauts fonctionnaires fonctionnent aujourd'hui est complètement transformé.

Deuxièmement, je voudrais faire remarquer les changements technologiques, principalement dans le domaine des communications. Il y a davantage de réceptions. Songeons aux milliers de gens que rencontrent les députés tous les ans. Ceux-ci sont la cible des lobbyistes qu'il s'agisse d'un projet de loi contre les armes à feu, de la mise en place de programmes, de mesures contre les banques ou autre.

Les députés rencontrent des milliers de personnes et ils remplissent de nombreuses fonctions dans une année. Il y a de multiples fonctionnaires qui tournent autour de ces députés, et le gouvernement, et le Parlement les influencent tous.

Il existe un troisième aspect et il est important: les attentes du public sont différentes. Quand je suis arrivé ici la première fois, les séances de la Chambre des communes n'étaient pas télévisées. Elles le sont maintenant. Ce qui se dit à la Chambre, ce que je dis maintenant est instantanément retransmis dans tout le pays.